



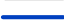




# COMMUNE DE COLMAR

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU PPRI DE LA LAUCH APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 23 JUN 2006,  
DU PPRI DE L'ILL APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 27 DECEMBRE 2006  
ET DU PPRI DE LA FECHT APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 14 MARS 2008

## LEGENDE

-  Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
-  Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
-  Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
-  Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
-  Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF altitude normale)
-  Digue
  
-  Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale

### DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Colmar est sous l'influence de trois rivières : l'Ill dans laquelle se jette la Lauch, via la Vieille Thur immédiatement en amont de l'agglomération, et la Fecht qui traverse le ban communal après l'agglomération et rejoint l'Ill à Illhaeusern.

L'Ill est le principal cours d'eau du Département du Haut-Rhin mis à part le Rhin. Elle prend sa source dans le massif du Jura à Winckel, puis traverse le Sundgau, reçoit les eaux de la Largue en rive gauche, puis toutes les rivières descendant des Vosges, Doller, Thur, Lauch, puis Fecht. Son bassin versant à Colmar est de 1784 km<sup>2</sup>.

#### 1 - Nature et caractéristique de la crue :

La vallée de l'Ill comme l'ensemble du département a connu plusieurs inondations importantes. On peut citer au 20<sup>ème</sup> siècle, les crues de 1910, 1919, 1947, 1955, 1983 et 1990 notamment qui ont causé de nombreux dégâts (destructions de ponts, inondations de zones industrielles et d'agglomérations). Les inondations de l'Ill ont lieu essentiellement en période hivernale et printanière suite à des pluies abondantes parfois associées à la fonte du manteau neigeux.

On peut distinguer deux types de crue sur l'Ill : des crues liées à plusieurs journées de fortes précipitations pluvieuses dans le Sundgau comme par exemple la crue de mai 1983 ou des crues d'alimentation vosgienne dues aux fortes pluies dans le massif vosgien souvent associées à la fonte des neiges comme en février 1990.

La Lauch a une alimentation directement vosgienne. Dans la plaine d'Alsace, les pentes sont assez faibles et les crues s'apparentent à des inondations de plaine plus lentes. L'Ill n'a pas le caractère torrentiel de ses affluents vosgiens, mais elle transporte un certain débit solide dû à l'érosion.

C'est la Lauch qui a posé par le passé le plus de problèmes à COLMAR, par exemple lors de l'inondation de 1955, où elle a submergé la digue et a inondé les quartiers sud. Les dernières crues bien répertoriées de 1983 et de 1990 ont présenté une période de retour entre 20 et 50 ans. Pour la cartographie, une étude hydraulique a été réalisée sur la base d'une crue de fréquence de retour 100 ans. Cette crue correspond à un débit de 280 m<sup>3</sup>/s à Mulhouse et 520 m<sup>3</sup>/s à Colmar sur l'Ill. Sur la Lauch, le débit centennal estimé à Colmar est de 80 m<sup>3</sup>/s.

#### 2 – Qualification de la crue et zonage du Plan de Prévention des Risques inondation :

##### Sur la cartographie, apparaissent cinq zones d'inondation

- Une zone inondable par débordement naturel en cas de crue centennale, inconstructible, notée ZI sur la carte. Dans cette zone, les hauteurs et les vitesses de l'eau peuvent être variables selon la topographie locale et l'éloignement de l'Ill ou de la Lauch ou de la Fecht.
- Une zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation, notée ZIF sur la carte. Dans cette zone, les hauteurs d'eau sont en général inférieures à 50 cm d'eau.
- Une zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé car située à l'aval immédiat de l'ouvrage, inconstructible, notée ZR sur la carte. Dans ces zones, le risque serait élevé en cas de rupture de l'ouvrage, du fait en particulier de charges d'eau supérieures à 1 m.
- Une zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré du fait des distances plus grandes de l'ouvrage de protection, pouvant être ouverte à l'urbanisation, notée ZRF sur la carte. Notamment les vitesses y seraient toujours inférieures à 0,5m/s.
- Une zone soumise au risque de remontée de nappe à moins de deux mètres du sol, notée ZN sur la carte. Dans cette zone, les risques sont toujours limités et ne causent pas de danger pour les personnes.